ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT

DECLARATION CONSECUTIVE À UN REFUS PROVISOIRE
notifiée au Bureau International de L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon L'Article 5 de L'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

I.	Office qui notifie la décision définitive:**Office des Brevets de la République de Bulgarie** 52b, boul. Dr.G.M.Dimitrov, BG-1040 SOFIA, Bulgarie
II.	No de l'enregistrement international faisant l'objet de la déclaration: **661 965**
III.	No de l'enregistrement de base: **89351**
IV.	☐ La protection de la marque est refusée pour tous les produits et services ■ **La marque est protégée pour tous les produits et services** ☐ La marque est admise: Pour les produits et services suivants: Pour les éléments non-protégeables suivants:
V.	Date de la déclaration: **Le 14 Février 2007**
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui fait la déclaration:

Патентно Ведомство на Р.България
Bulgarian Patent Office